

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE****EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 18 FEVRIER 2026**

L'AN 2026, le 18 FEVRIER 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusée : Mme MARICOT, Administrateur.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoint, M. COLARD, Mme MOINAT et M. TOMBOIS, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR**LIGNE DE TRESORERIE – LA BANQUE POSTALE**

Afin d'optimiser au mieux la trésorerie, il est proposé au bureau de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale. Les caractéristiques sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	OPH AISNE
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	10 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Taux fixe de 2.720% l'an*
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date maximum de prise d'effet du contrat	Le 13 mars 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	5 000.00 EUR, soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements – Procédure de virement de trésorerie privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 12h00 pour exécution en J Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Toute notification de remboursement devra être réalisée au plus tard 5 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

En contrepartie, le montant de cette ligne de trésorerie sera placé sur un CAT auprès de la banque ARKEA. Le taux au 10 mars 2026 sera de 4.80% l'an sur 15 ans rappelable au bout d'un an par la banque.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer ces contrats selon les modalités ci-dessus.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

